

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2014

Présents: M.WEISS Maurice - Mme SOUBEYRAND Laura - M.VILLEMAGNE Michel - Mme MOREL Brigitte - Mme VINDRIEUX Cécile - M.MARCAILLOU Patrick - Mme VAREILLE Nadège - M.GAUTHIER-LAFAYE Jean - M.CHANTRE Thierry - Mme ARSAC Brigitte - M.GAUTHIER Christophe - M.CHANTRE Éric - Mme PONTON Carine - Mme BERTRAND Céline - M.LESCAILLE Bernard - Mme SINZ Marie Jeanne - M.JOUVE Henry - Mme TEYSSIER Marie Pierre.

Absents : M.BOUIX Laurent (donne pouvoir à M.VILLEMAGNE) - Mme CROZE Blandine (donne pouvoir à M.WEISS) – M.DESBOS Jérôme (donne pouvoir à Mme TEYSSIER) – Mme DUFAUD Caroline – M.GUILHOT Yohan (donne pouvoir à M.MARCAILLOU).

Secrétaire de séance : Mme SOUBEYRAND Laura.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2014.

M.JOUVE précise qu'il s'agit du menhir de Lichessol et la pierre d'Arnaudès, il y a eu une inversion dans le dernier compte rendu.

Par ailleurs, l'accès à la parcelle située à Lichessol évoqué dans ce dernier compte rendu sera recherché et vérifié

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2014 est adopté après avoir pris en compte ces rectifications.

2) Information concernant les décisions prises par le Maire – Rapport de M.VILLEMAGNE.

M.VILLEMAGNE présente les décisions prises par le Maire dans le cadre de délégations que l'assemblée délibérante lui a consenties.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du relais de services publics:

Architecte: M.JUAN Jean

Montant de la mission : 2 040,00 euros HT

Date de la décision : 25 août 2014

Avenant au marché de travaux concernant le réaménagement de la crèche :

Entreprise : SAVEL

Lot : 1 maçonnerie terrassement VRD (reprise des terrassements en forme de talus et reprise des réseaux EP, y compris regard endommagé)

Montant de l'avenant : 2 546,00 euros HT

Date de la décision : 4 septembre 2014

Avenant au marché de travaux concernant le réaménagement de la crèche :

Entreprise : VALLA Laurent

Lot : 5 électricité courant faible (prise en compte des recommandation du bureau de contrôle

sur l'alarme)

Montant de l'avenant : 359,00 euros HT

Date de la décision : 4 septembre 2014

Avenant au marché de travaux concernant le réaménagement de la crèche :

Entreprise : SARL SOL FROMENT

Lot : 10 revêtement de sol souple extérieur (augmentation de 22m² de la surface revêtue)

Montant de l'avenant : 1 914,00 euros HT

Date de la décision : 4 septembre 2014

Avenant au marché de travaux concernant le réaménagement de la crèche :

Entreprise : SLEICO

Lot : 2 étanchéité (reprise de fuite sur toiture non réalisée moins-value de 1 880,00 euros HT et modification du complexe d'étanchéité et descente EP suivant les recommandations du bureau de contrôle plus-value de 969,80 euros HT)

Montant de l'avenant en moins-value : 910,20 euros HT

Date de la décision : 4 septembre 2014

Marché de service pour la réalisation d'un bulletin intermédiaire (11 numéros) et d'un bulletin municipal (12 numéros)

Entreprise : Imprimerie ROUX Michel

Montant d'un bulletin municipal 40 pages : 3 940,00 euros HT

Montant d'un bulletin intermédiaire 4 pages : 560,00 euros HT

Durée du marché : 6 ans

Date de la décision : 4 septembre 2014

3) Convention de servitudes conclue avec ERDF concernant une parcelle située «Les Près de Coussac» - Rapport de M.MARCAILLOU.

M.MARCAILLOU informe le Conseil Municipal que ERDF va procéder à la construction de la ligne électrique pour M.CHAREYRON située au lieu dit «Les Près de Coussac».

Ce projet prévoit l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique souterrain sur la parcelle BV165 appartenant à la commune de Saint-Agrève.

Cette opération implique la conclusion d'une convention de servitudes relative à l'établissement et à l'exploitation de cet ouvrage. Un plan matérialise la position et la longueur d'implantation des ouvrages sur la parcelle.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la convention de servitudes avec ERDF telle que présentée

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

4) Convention conclue avec le centre socioculturel concernant l'éveil musical des enfants – Rapport de Mme VAREILLE.

Mme VAREILLE informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention concernant l'activité d'éveil musical couvrant la période du 06 janvier 2014 au 19 décembre 2014 doit être signée avec le Centre Socioculturel.

Elle précise que les objectifs, le contenu, les horaires et autres modalités d'intervention sont

déterminés conjointement entre les directeurs des écoles primaires et maternelles et l'animatrice chargée d'assurer l'activité et le directeur du centre socioculturel.

La participation communale est à la hauteur des frais engagés par le centre socioculturel pour la rémunération de Madame PEATIER sur la base de 28,34 euros de l'heure (en hausse de 2% par rapport à l'année 2013) et un volume horaire annuel de 212 heures à répartir entre les écoles pendant les trois trimestres d'activités scolaires de l'année civile.

En revanche les heures de préparation seront réparties équitablement entre la commune et le centre socioculturel.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

5) Subvention à l'association badminton – Rapport de M.VILLEMAGNE.

M.VILLEMAGNE rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 5 juin 2014 les subventions aux associations ont été attribuées.

Il précise qu'une nouvelle association ayant pour objet la pratique du badminton a été créée indépendamment du centre socioculturel. Elle se compose d'environ 40 adhérents.

Il ajoute qu'une demande de subvention lui est parvenue et qu'au regard des éléments fournis, il propose l'attribution d'une aide de 200 euros au titre de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*APPROUVE la subvention de 200 euros à l'association du badminton au titre de l'année 2014

*AUTORISE le Maire à procéder au mandatement correspondant

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

6) Questions et informations diverses.

Point sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Mme VAREILLE informe les membres du Conseil Municipal que les Temps d'Activités Périscolaires ont été mis en place dès la rentrée le 2 septembre 2014.

Au primaire 85% des élèves du primaire y participent et 50% à la maternelle.

Elle rappelle succinctement les différents ateliers proposés : ateliers créatifs, jeux d'extérieur, jeux d'échecs, atelier multimédia, atelier découverte et nature, ombres chinoises, photographie, zumba, apprentis artistes, au fil des saisons, cocooning, malle aux trésors, en avant la musique, jeux de construction, petits jardiniers, rondes danses et comptines...

SICTOM : Précision sur la situation actuelle.

M.WEISS fait lecture aux membres du Conseil Municipal de son communiqué paru dans la presse:

*A la demande du SICTOM un accord a été donné par le Maire pour autoriser à distribuer des bacs individuels, **uniquement aux personnes qui en avaient fait explicitement la demande en répondant au questionnaire en 2013.***

Pour ceux qui n'avaient pas répondu ou qui hésitaient ou qui n'acceptaient ces bacs « qu'à la condition que ... », ils seront contactés par la Mairie dès que le SICTOM aura validé techniquement l'emplacement des bacs collectifs.

Ils devront alors faire connaître leur choix d'un bac individuel et/ou collectif et les bacs seront distribués.

Acquisition de la parcelle BO358 située à Serre de Réal.

M.CHANTRE Éric informe les membres du Conseil Municipal que la commune entretient la parcelle BO 358 qui constitue la voie du lotissement située à Serre de Réal.

Afin de régulariser l'emprise foncière, il est proposé à l'assemblée délibérante d'acquérir cette voie à l'euro symbolique

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*ACCEPTE d'acquérir pour un euro symbolique la parcelle BO358 située à Serre de Réal d'une surface de 822 m² appartenant à M.LEBRAT.

*PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette procédure

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Lieu de ramassage des transports en commun.

M.WEISS souhaite que la question des arrêts de cars des lignes régulières soit tranchée par les élus.

Il indique que pendant la période estivale les arrêts des lignes régulières ont été transférés à la gare routière des scolaires située à proximité de la chaufferie bois.

Il précise que les transporteurs pour des raisons de sécurité et une meilleure circulation, notamment le lundi, ont fait savoir que la nouvelle gare routière était plus appropriée.

M.LESCAILLE précise qu'attendre le bus à proximité d'un café est plus agréable.

M.GAUTHIER-LAFAYE indique que outre la convivialité du café, les arrêts en centre bourgs favorisent la vie et notamment le commerce. Il ajoute que les arrêts pour les scolaires doivent leur être réservés par mesure de sécurité.

M.GAUTHIER regrette que des familles aient raté le bus par manque d'information sur les déplacements de ces arrêts.

M.JOUVE indique que l'îlot central en face du centre socioculturel doit être enlevé.

M.WEISS lui précise que dans tous les cas cet îlot sera supprimé avec ou sans arrêt de bus.

Mme VAREILLE ajoute que l'utilisation du même emplacement par les scolaires et les lignes régulières pose des soucis de sécurité notamment en raison de la concomitance des transports à certaines heures.

Mme BERTRAND indique qu'il est préférable d'utiliser au maximum la gare routière et en profiter pour faire un plus bel aménagement devant le centre socioculturel.

Le Maire fait deux propositions et met au vote le Conseil Municipal.

Première proposition : utilisation de la gare routière pour les transports scolaires et les lignes régulières : 6 favorables

Seconde proposition : arrêt des lignes régulières sur la Place de Verdun 14 favorables

Abstention sur le sujet : 2 votes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*APPROUVE l'arrêt des lignes régulières sur la Place De Verdun

Pour : 14 Contre : 6 Abstention : 2

L'arrêt des lignes régulières est maintenu Place de Verdun et l'aménagement de cet espace tiendra compte de cet usage.

M.LESCAILLE indique que les poubelles au Mont Chiniac n'ont pas de couvercle.
Il ajoute qu'une arche en pierre peut être dangereuse pour la sécurité publique
Enfin, au Mont Chiniac le parking n'est ni indiqué ni entretenu
Concernant la procédure de protection du captage des Sauvants, M.WEISS indique que la procédure est en cours car les services de l'État ont demandé à ce qu'elle soit reprise entièrement. Cette procédure comprend une étude hydrogéologique.

Marché forain du lundi matin

Mme CHAVE sollicite les élus pour que la période du marché forain dans les rues soit étendue de juin à septembre.

M.WEISS indique que cette question devra être tranchée sereinement après avis des forains, du collectif économique et des commerçants.

M.VILLEMAGNE indique que ce sujet engendrera une réflexion sur les droits de place.

La gêne à la circulation et le nettoyage seront également des points à aborder.

Une commission pourra traiter cette question et prendre l'attache des forains, des commerçants...

Handball

Le club de handball a organisé une manifestation avec des équipes de hauts niveaux.

Les élus leur adressent leurs remerciements et leurs félicitations pour cette soirée.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 16 octobre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.